

ACTION URGENTE

IL FAUT LIBÉRER UN ARTISTE ET MILITANT PACIFIQUE OMANAIS

Le poète, écrivain, critique de film et défenseur des droits humains omanais Abdullah Habib est détenu dans les locaux des services de renseignements à Mascate depuis le 15 avril. Il n'a pas été autorisé à s'entretenir avec un avocat ni avec sa famille. Cet homme est un prisonnier d'opinion. Amnesty International demande sa libération immédiate et sans condition.

Abdullah Habib, 52 ans, a été convoqué par le Service de sécurité intérieure d'Oman (ISS) le 15 avril, vers 17 heures, pour être interrogé par l'Unité spéciale du commandement général de la police d'Oman dans la capitale, Mascate. À son arrivée, il a été placé en détention au secret et est détenu depuis, sans pouvoir consulter un avocat ni communiquer avec sa famille.

Les autorités omanaises n'ont donné aucun motif expliquant l'arrestation d'Abdullah Habib. Selon certaines informations, il aurait été interpellé pour avoir posté des commentaires pacifiques sur Facebook dans lesquels il exprimait son soutien à Hafiz Mohammad Shaker, fils de 17 ans de la défenseure des droits humains Habiba Al Hanaei, et demandait au Sultan d'Oman Qaboos bin Said al Busaidi de révéler où se trouvaient les corps des victimes de la rébellion du Dhofar dans les années 1960 et 1970.

Abdullah Habib a pris part aux manifestations en 2011 en faveur d'un meilleur niveau de vie à Oman, qui ont fait écho aux soulèvements dans la région. Il a participé à un rassemblement pacifique place du Peuple, devant le Parlement d'Oman – le Conseil consultatif – à Mascate, le 14 mai 2011.

Oman impose des restrictions arbitraires au droit à la liberté d'expression et, depuis quelques années, de nombreux manifestants pacifiques, détracteurs du gouvernement et autres sont arrêtés et détenus, souvent pour trouble à l'ordre public ou en vertu de dispositions du Code pénal formulées en termes vagues et érigeant en infraction l'outrage au Sultan. Ils sont souvent détenus durant plusieurs jours, avant d'être remis en liberté.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités omanaises de libérer immédiatement et sans condition Abdullah Habib, si son arrestation est liée aux opinions qu'il a exprimées, de manière pacifique et sans inciter à la haine ni à la violence ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'il soit, durant sa détention, protégé contre la torture et les autres formes de mauvais traitements et à lui permettre de consulter l'avocat de son choix et d'entrer en contact avec ses proches ;
- rappelez aux autorités omanaises que, conformément à la Déclaration de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme (ONU), le gouvernement doit garantir la protection des défenseurs des droits humains, notamment contre la violence, les menaces, les représailles ou tout autre acte arbitraire qui seraient la conséquence de l'exercice légitime de leurs droits.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 JUIN 2016 À :

Ministre de la Justice

Sheikh Abdul Malik al-Khalili

Ministère de la Justice

PO Box 354

RUWI PC 112

Muscat, Oman

Courriel : info@moj.gov.om

Twitter : @moj_gov

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur

Hamoud bin Faisal bin Said Al Busaidi

Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur

PO Box 127, Ruwi 112

Muscat, Oman

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Présidente de la Commission des droits humains

Isa Bin Said Sulayman al-Kiyumii

Remplissez le formulaire :

http://www.nhrc.om/website_complaintsadd.php?language=en

Muscat, Oman

Fax : +968 24 2189 06

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Oman dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IL FAUT LIBÉRER UN ARTISTE ET MILITANT PACIFIQUE OMANAIS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

D'après les informations publiées sur la page Facebook intitulée *Release Abdullah Habib Now*, créée pour faire campagne en faveur de sa libération (voir : <https://www.facebook.com/Release-Abdullah-Habib-Now-861310593978520/>), Abdullah Habib est titulaire d'une licence de Philosophie et cinéma de l'Université de l'État de San Diego (1992), d'une maîtrise en Études cinématographiques et culturelles de l'Université du Texas (1999), ainsi que d'un doctorat de Critique cinématographique de l'Université de Californie (2005), à Los Angeles (UCLA). Sur cette page Facebook, on peut lire qu'entre 2000 et 2002, il a donné des cours à l'université sur les thèmes « Orientalisme, post-colonialisme et cinéma », « Cinéma du Tiers-monde », « Cinéma et changement social » et « Genres cinématographiques », aux universités de l'UCLA et d'Otago en Nouvelle-Zélande. Il a également réalisé plusieurs courts-métrages, notamment *Dream* (« Rêve »), *The Poet* (« Le poète »), *The Vision* (« La vision »), *The Statue* (« La statue ») et *This is Not a Pipe* (« Ceci n'est pas une pipe »), pour lesquels il a reçu le prix de l'Association culturelle d'Abou Dhabi en 1992.

Selon la page Facebook réclamant sa libération, Abdullah Habib a publié neuf recueils de poésie et de nouvelles, et un roman intitulé *Seaweed* (« Algues »). Il a également traduit plusieurs ouvrages et recherches sur le cinéma, notamment *Notes sur le cinématographe* de Robert Bresson. Abdullah Habib a écrit de nombreuses études sur la cinématographie, qu'il a publiées dans son livre *Cinematic Questioning* (« Questionnement cinématographique »), et a été membre du jury lors de divers festivals de films arabes ; il est également membre permanent de la Commission médias du Festival du film de Doubaï.

En mars 2016, le gouvernement d'Oman a rejeté les recommandations formulées lors de l'Examen périodique universel (EPU) des Nations unies, à savoir garantir les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, notamment en enquêtant sur les cas de recours excessif à la force contre les manifestants et en soutenant les organisations de la société civile. Oman a à la fois accepté et rejeté les recommandations visant à réviser la législation actuelle, qui ne protège pas les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association. Amnesty International a recueilli des informations sur des cas de maintien prolongé en détention arbitraire et au secret observés à Oman entre 2013 et 2015. Des cas de torture et d'autres mauvais traitements infligés par des agents de la sûreté de l'État à des détenus ont également été signalés. Des militants et des détracteurs du gouvernement ont déclaré avoir été frappés, privés de sommeil, soumis à des simulacres d'exécution, détenus à l'isolement pendant de longues périodes, et avoir eu la tête recouverte d'une cagoule, entre autres mauvais traitements. Ces dernières années, Amnesty International a noté que la police avait fait un usage injustifié et excessif de la force contre des manifestants pacifiques à plusieurs reprises, et constaté des arrestations arbitraires dans le cadre de manifestations de grande ampleur, des restrictions arbitraires de la liberté d'expression et des lois et pratiques discriminatoires. Le 14 mai 2011, les militants Muhammad al Habssi, Nabhan al Hanashi, Ibrahim Said al Hajri et l'avocate Basma al Kiyumi, ont été arrêtés et détenus lors d'une manifestation pacifique à Mascate.

Nom : Abdullah Habib
Homme

AU 92/16, MDE 20/3885/2016, 22 avril 2016